

# PRÉPARATION À L'EXAMEN D'ACCÈS AU CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE D'AVOCATS (CRFPA)

UFR Faculté de Droit

## PRÉSENTATION

La préparation à l'examen du CRFPA par l'**Institut d'Etudes Judiciaires** de l'Université de Toulon permet aux étudiants de bénéficier d'une formation en lien avec les différentes épreuves fixées par l'arrêté du 2 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats.

Les enseignements assurés se partagent, selon les disciplines, entre un rappel des pré-requis, une actualisation de la discipline, une méthodologie sur la nature des épreuves.

Les étudiants sont mis en situation une fois dans l'année pour les épreuves de l'examen écrit. En général ce «galop d'essai» est situé au mois de mai / juin de l'année en cours et donne lieu à correction individuelle.

## DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

- Avocat.

## INSCRIPTION

### ► INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Les inscriptions administratives se font au Service de la Scolarité Administrative bâtiment V1- 007, Campus de la Garde du lundi au vendredi de 9h à 12h jusqu'au 11 décembre 2020 dernier délai.

### ► INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

Vous devez télécharger le dossier d'inscription pédagogique sur la fiche diplôme : <https://www.univ-tln.fr/Preparation-a-l-examen-du-Centre-regional-de-formation-2012.html>

**IMPÉRATIF** : Dossier pédagogique à renvoyer en recommandé avec A. R. **avant le 31 décembre 2020** à la Faculté de Droit.

**Montant des droits d'inscriptions** : <https://www.univ-tln.fr/Montants-des-droits-d-inscriptions.html>, auxquels s'ajoutent 350€ de frais pédagogiques



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Durée des études** : Les cours débutent en novembre et se terminent en juillet.
- **Lieu** : Campus de Toulon

## CONDITIONS D'ACCÈS

- Tout étudiant en cours de Master 1 juridique peut s'inscrire à la préparation de l'examen d'entrée au CRFPA dans le cadre de l'Institut d'Etudes Judiciaires.
- Pour passer l'examen d'entrée au CRFPA, l'étudiant devra, au plus tard le 1er août de l'année de l'examen, justifier du titre exigé par le décret 27 novembre 1991, en son article 52.

## RESPONSABLE

- **Cyril MARTELLO**, Maître de conférences, Directeur de l'IEJ  
[iej@univ-tln.fr](mailto:iej@univ-tln.fr).

**CONTENU DES ENSEIGNEMENTS PRÉPARATION À L'EXAMEN D'ACCÈS AU CRFPA****ENSEIGNEMENTS**

- > **Note de synthèse**
  - > **Droit des obligations**
  - > **1 module de procédure au choix** selon les modalités fixées par l'arrêté du 2 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 17 octobre 2016 :
    - > **Module 1**
      - (CM) Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends
      - Procédure civile
      - Modes alternatifs de règlement des différends
      - Procédures civiles d'exécution
      - OU
    - > **Module 2**
      - Procédure pénale
      - Droit de l'exécution des peines
    - > OU
    - > **Module 3**
      - (CM) Procédure administrative contentieuse
      - Compétence
      - Recours
      - Instance
  - > **1 Module de droit au choix selon les modalités fixées par l'arrêté du 17 octobre 2016**
    - > **Module 1**
      - (CM) Droit civil
        - Biens
        - Famille
        - Régimes matrimoniaux
        - Contrats spéciaux
        - Sûretés
    - > OU
    - > **Module 2**
      - (CM) Droit des affaires
      - Commerçants et sociétés commerciales
      - Actes de commerce
      - Fonds de commerce
      - Opérations bancaires et financières
      - Droit des procédures collectives
    - > OU
    - > **Module 3**
      - (CM) Droit social
      - Droit du travail
      - Droit de la protection sociale
      - Droit social international et européen
    - > OU
    - > **Module 4**
      - (CM) Droit pénal
      - Droit pénal spécial
      - Régime spécial de l'enfance délinquante
      - Droit pénal des affaires
      - Droit pénal du travail
      - Droit pénal international et européen
  - > OU
  - > **Module 5**
    - (CM) Droit administratif
    - Droit administratif général
    - Droit administratif spécial
  - > OU
  - > **Module 6**
    - (CM) Droit international et européen
    - Droit international privé
    - Droit international public
    - Droit du commerce international
    - Droit européen
  - > OU
  - > **Module 7**
    - (CM) Droit fiscal
    - Droit fiscal
- > **Cours de préparation au Grand Oral**
  - (CM) Libertés et droits fondamentaux
  - Origine et sources des libertés et droits fondamentaux
  - Régime juridique des libertés et droits fondamentaux
  - Principales libertés et les principaux droits fondamentaux
  - Culture juridique générale
- > **STAGE** (facultatif)

Les étudiants inscrits à l'IEJ pourront bénéficier d'une convention de stage. Ce stage, dont l'enseignant référent est de droit le Directeur de l'IEJ, est facultatif et d'une durée d'1 mois minimum à 6 mois maximum.



L'UTLN sur les réseaux sociaux

**CONTACTS****UFR DROIT**

35 Av. Alphonse Daudet • 83056 Toulon Cedex  
Tél. 04 94 46 75 00

Email : [iej@univ-tln.fr](mailto:iej@univ-tln.fr)

Web : <https://droit.univ-tln.fr>

**Secrétariat pédagogique :**

Responsable scolarité : Alicia PARISOT

Secrétaire pédagogique : Christel GABRIEL

UFR Droit Toulon • Service Scolarité (2<sup>e</sup> étage)  
: 04 94 46 75 59 • 04 94 46 75 93

[iej@univ-tln.fr](mailto:iej@univ-tln.fr)

**SERVICE ORIENTATION (SAOI)**

DEVE • Bâtiment V1 • Rez de chaussée  
Campus de La Garde • Avenue de l'Université  
• 83130 LA GARDE

04 94 14 67 61 • [saoi@univ-tln.fr](mailto:saoi@univ-tln.fr)